

Saintry, le 27 mars 2019

Mesdames, Messieurs,

Suite aux écrits mensongers et parfois proches de la diffamation de Mme le Maire depuis le 12 mars 2019 dans certains médias tels que le Parisien et Corbeil info.

Suite à une lettre ouverte en date du 15 mars 2018 distribuée dans vos boîtes aux lettres comportant un vocabulaire très militaire (manœuvre, « push »...) et insinuant que nous n'avions pas toute notre tête (« je n'ai cessé de répondre à leurs interrogations, à leurs angoisses, à leurs incohérences et faire des concessions pour maintenir une sérénité dans l'action publique »).

Suite aux appels téléphoniques de Mme le Maire aux associations nous dénigrant et n'hésitant pas à leur faire croire qu'elles n'auraient pas leurs subventions en avril.... Alors que les subventions sont versées régulièrement en juillet....

A ce jour, nous nous voyons dans l'obligation de répondre publiquement à toutes les attaques de Mme CARTAU OURY.

Pourquoi en sommes-nous arrivés à ce blocage :

- 11 février : réunion du groupe majoritaire pour débattre du DOB. Réunion réalisée sans documents comptables demandés pourtant le 1^{er} février. Lecture du DOB par Mme le Maire sans exemplaire transmis aux élus. Echauffement quand nous avons demandé pourquoi le budget du ST n'avait pas été réalisé avec l'adjoint aux travaux, pourquoi le chapitre 11 augmentait de 7 % et que la loi de programmation des finances publiques ne nous semblait pas respectée dans ce DOB.... Echanges et dialogues impossibles, Mme le Maire a souhaité que M. VENTALON quitte la salle suite à une interprétation de propos. En conséquence, le débat n'a pas pu avoir lieu.
- 12 février : mail de Mme le Maire nous informant qu'elle prenait attache avec le Préfet de l'Essonne pour lui demander de diligenter une équipe administrative et complétait son mail par « afin de ne pas perturber les services et en attendant une réponse de sa part, toute demande de votre part devra, au préalable, être formulée par écrit et devra être transmise à mon cabinet ».
- 14 février : Conseil municipal 1
 - Toujours pas d'éléments comptables – Pas de débat – Pas de commission finances.
 - Demande de report de ce point par Mme DENECE qui espère toujours que ses demandes soient traitées. Demande de report acceptée par Mme le Maire.
- 5 mars : Conseil municipal 2
 - Mail du 1^{er} mars de Mme DENECE au cabinet du Maire l'informant que devant l'absence de réunion proposée par les élus, l'absence de données comptables, qu'elle ne pourra pas être rapporteur et que ce serait pour elle un vote contre.
 - Le soir du conseil : Pas de quorum... 15 élus présents sur 29.
- 9 mars : Mail de Mme DENECE confirmant son vote « contre » pour les mêmes raisons que pour le conseil municipal 2.
- 11 mars : Conseil municipal 3
 - Mme le Maire demande aux élus de se prononcer sur le fait qu'il y a bien eu débat.
 - Mme le Maire débute le vote en demandant qui se prononce au titre de l'abstention : 8 mains se lèvent
 - Mme le Maire continue en demandant qui se prononce pour le « Contre », 7 élus de la majorité lèvent la main et, pour une raison inconnue, Mme le Maire redemande à

l'assemblée qui se prononce pour l'abstention et à ce moment renversement de la situation car il ne reste qu'une voix au titre de l'abstention.

- Suite du processus, Mme le Maire repasse aux votes des « contre » et 14 mains se lèvent...
- Il faudra nous expliquer comment nous pouvons être accusés dans les médias d'alliance avec l'opposition, alors que seule Mme le Maire est responsable de ce vote. Si elle avait suivi la procédure du vote, elle ne se retrouverait pas dans cette situation. Dommage !
- 25 mars : convocation du groupe majoritaire pour un arbitrage budgétaire alors que Mme DENECE et M. VENTALON n'ont toujours pas les éléments comptables demandés depuis février et qu'aucun débat n'a été engagé au sein de la majorité.
- 27 mars : Conseil municipal 4

Il nous semble nécessaire de rappeler qu'un débat est une discussion ou un ensemble de discussions sur un sujet, précis ou de fond, à laquelle prennent part des individus ayant des avis, idées, réflexions, opinions plus ou moins divergentes (wikipédia).

- Nous ne sommes pas d'accord sur les chiffres notifiés dans le DOB. A aucun moment, nous n'avons pu avoir d'explications et aucun débat n'ayant pu avoir lieu, nous maintenons notre vote « Contre ».

Quant aujourd'hui, nous avons le plaisir de découvrir dans l'encart page 9 du dernier bulletin d'information :

« Le courage c'est aussi d'aller à la rencontre de l'autre. Ne pas répondre à la provocation, aux insultes, à la violence mais au contraire être à la recherche de l'apaisement. »

Quelle surprise car en 4 ans de mandat, nous n'avons pas encore eu le plaisir de vérifier ce courage et surtout ce comportement.

En 4 ans, nous avons dû travailler avec 4 comptables, c'est sûrement lié à de la malchance....

En 4 ans, nous avons réussi à maîtriser les dépenses en déployant beaucoup d'énergie et d'obstination,

En 4 ans, nous avons fait en sorte que tous nos conflits internes n'alimentent pas les réseaux et les médias.

Bien cordialement

Nathalie DENECE

Pascal VENTALON